

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-019

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Tarification sociale des cantines scolaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-57 qui instaurait la tarification sociale des cantines. Il indique que la convention signée avec l'Etat le 28 juillet 2021 arrive à son terme. Il propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

 D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec l'agence de services et de paiement ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

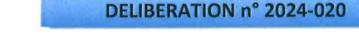
Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE

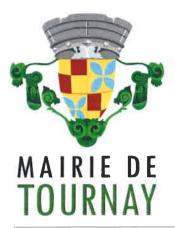


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" occessible par le site internet www.telerecours.fr.





Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Jean-Louis GADAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Modification du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire indique que le Plan Communal de Sauvegarde voté le 22 décembre 2022, doit faire l'objet de quelques modifications textuelles et d'ajout de diverses fiches procédures pour la vérification des moyens d'alertes et pour la mise à jour triennale et annuelle des informations.

Monsieur le Maire présente au conseil les différents documents et propose de les ajouter au Plan Communale de Sauvegarde.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- D'apporter les modifications susmentionnées au Plan Communal de Sauvegarde
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



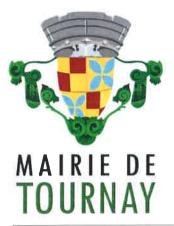
Le Maire:

 - ærtifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut foire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai

pour exces de pouvoir devant le l'haundi Administratif dans un delai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" acces sible par le site internet www.telerecours.fr.

> Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-020-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

DELIBERATION n° 2024-021



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie

Monsieur le Maire rappelle que la commune est labellisée Bourg Centre Occitanie depuis 2021. Par ce contrat, la Région Occitanie reconnait le rôle de centralité et d'attractivité de Tournay au sein de son bassin de vie. De ce fait Tournay, comme les autres communes Bourg Centre, bénéficie de soutiens régionaux renforcés pour mettre en œuvre ses projets de développement et d'attractivité.

L'avenant présenté sert également à mettre en corrélation le programme d'actions Bourg-Centre avec le programme d'action Petites Villes de Demain validé en 2023.

Le contrat étant arrivé à son terme, Monsieur le Maire propose de le reconduire par voie d'avenant pour la période 2024-2028.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

 D'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet octe,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Citayens" acces sible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: 04/04/2024

Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-022

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Redevance d'occupation du Domaine Public

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par un commerçant pour une série de concerts cet été sous la halle de la place d'Astarac.

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public est, selon la loi, payant. Il propose d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour la halle de la place lors de ces évènements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide par 13 voix pour et 1 abstention :

- D'instaurer une redevance d'occupation du domaine public de 15€ par jour d'occupation pour cette série de concerts.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 - informe que la présente délibération peut faire l'abjet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un déloi de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Citoyens" acces sible par le site internet www.telerecours.fr.

DELIBERATION n° 2024-023



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Marché de conception-réalisation d'un skatepark

Monsieur le Maire rappelle le projet de skatepark sur les parcelles E 745 et 747 au complexe sportif du Rensou. Pour réaliser ce projet, l'ADAC65 nous conseille de passer par un marché en conception réalisation. Monsieur le Maire fait la lecture du programme de l'opération et demande l'autorisation d'engager la procédure de marché public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le programme de l'opération
- Autorise monsieur le Maire à engager la procédure de marché public et à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire:

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

> Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240416-2024-023-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

MAIRIE DE

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-024

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Marché Maison Lacoste – Lot 10 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION

Monsieur le Maire rappelle que depuis janvier 2024, la société SAGES, titulaire du marché pour le lot 10 PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION, est en liquidation judiciaire.

Afin de terminer le chantier, il convient d'attribuer le marché à une nouvelle entreprise de plomberie. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Jérôme Claverie pour un montant de 28 965,66 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de Jérôme Claverie
- Autorise monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-025

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Programme d'actions 2024 sur la forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2024 d'un montant de 15 380 € HT. Il propose de ne pas donner suite aux travaux sylvicoles préconisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De ne pas donner suite au devis proposé par l'ONF
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,



Le Moire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240416-2024-025-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

DELIBERATION n° 2024-026



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Demande de subvention pour l'Opération Façade 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune mène depuis 2021 avec la Région Occitanie un programme d'opérations façades sur le secteur de la bastide. Ce projet permet aux propriétaires de rénover leur façade avec le soutien financier de la Région et de la commune de Tournay.

Afin de poursuivre dans la même dynamique, Monsieur le Maire propose de lancer une nouvelle opération en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à engager la commune dans une 3^{ème} édition de l'Opération Facade
- Autorise monsieur le maire à solliciter les financements de la Région Occitanie
- Autorise monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire :

 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutaire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

> Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-026-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

MAIRIE DE TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 04/04/2024
Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-027

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le coractère exécutoire de cet octe,

 - informe que la présente délibération peut faire l'abjet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

MAIRIE DE TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 13 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-028

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Compte administratif 2023

Le conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- Approuve le compte administratif avec les résultats suivants

	-					
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	1 533 207,94	1 703 508,34	1 192 042,45	1 659 849,44	2 725 250,39	3 363 357,78
résultat de l'exercice		170 300,40		467 806,99		638 107,39
résultats reportés		168 647,03	476 636,13		307 989,10	
résultats de clôture		338 947,43	- 8 829,14			330 118,29
Restes à réaliser 2023			122 767	173 750	122 767	173 750
résultats de clôture cumulés		338 947,43		42 153,86		381 101,29

Fait et délibéré le 10/04/2024

Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas DATAS TAPIE



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet octe,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvair devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Citoyens"

acces sible par le site in faccusi devides parair en persoture 065-216504472-20240410-2024-028-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-029

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Affectation des résultats 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/SECTION D'INVESTISSEMENT:

Résultat excédentaire de l'exercice 2023 :	467 806.99 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2022 :	476 636.13 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024 :	8 829.14 €
Restes à réaliser en dépenses :	122 767.00 €
Restes à réaliser en recettes :	173 750.00 €
Excédent cumulé avec restes à réaliser :	42 153.86 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat excédentaire de l'exercice 2023 :	170 300.40 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022 :	168 647.03 €
Excédent cumulé à affecter :	338 947.43 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement	
comprenant les restes à réaliser	0.00 €
Supplément disponible	338 947.43 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	338 947.43 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	338 947.43 €

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-029-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Inscriptions au budget 2024

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0.00€
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	8 829.14 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	0.00€
Total à inscrire au compte 002 en recettes	338 947.43 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00€
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses	122 767.00 €
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes	173 750.00 €

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet octe,
 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-030

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Compte de gestion budget annexe assainissement 2023

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 informe que la présente délibération peut faire l'abjet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citayens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

> Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-030-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 13 Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-031

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Compte administratif 2023 budget annexe assainissement

Le conseil municipal délibérant sur le compte de l'exercice du budget assainissement 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote

- Approuve le compte administratif avec les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
réalisations de l'exercice	45 370,89	42 403,68	200 725,54	234 862,16	246 096,43	277 265,84
résultat de l'exercice	- 2 967,21			34 136,62		31 169,41
résultats reportés		157 224,67	86 348,21			70 876,46
résultats de clôture		154 257,46	- 52 211,59			102 045,87
Restes à réaliser 2023					(-	•
résultats de clôture cumulés		154 257,46	- 52 211,59			102 045,87

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas DATAS TAPIE



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet octe,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, so réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Gtoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-031-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-032

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Affectation des résultats 2023 Budget annexe assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du compte administratif prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/SECTION D'INVESTISSEMENT:

Résultat excédentaire de l'exercice 2023 :	34 136.62 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2022 :	86 348.21 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024 :	52 211.59 €
Restes à réaliser en dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	52 211.59 €

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2023 :	2 96 / . 21 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022 :	157 224.67 €
Excédent cumulé à affecter :	154 257.46 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement	
comprenant les restes à réaliser	52 211.59 €
Supplément disponible	102 045.87 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	102 045.87 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	102 045.87 €

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-032-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Inscriptions au budget 2024

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0.00€
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	52 211.59 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes	52 211.59 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	102 045.87 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0,00€
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses	0.00€
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes	0.00€

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Gtayens" acces sible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-033

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Vote des taux de fiscalité 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De voter pour 2024 les taux suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,46 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %
 - Taxe d'habitation: 16.63%
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citayens" acces sible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de membres en exercice : 15 Ayant pris part à la délibération : 14 Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-034

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024, présentés par les associations et étudiés en commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accordé les subventions suivantes :

Associations	Montant demandé	Montant proposé	Vote
ADIL 65	370 €	370 €	unanimité
Amicale des lieutenants de Louveterie	50 €	50 €	unanimité
ORCHESTRE A L'ECOLE	2 500 €	2 500 €	abstention de Laurent HAEST
Banque alimentaire HP	pas de montant	100 €	unanimité
Centre info droit des femmes	pas de montant	250 €	unanimité
Club de l'amitié de l'Arros	500 €	500 €	unanimité
Comité des Fêtes	10 000 €	8 000 €	unanimité
Restaurants du cœur	100 €	100 €	unanimité
Sté de chasse	500 €	500 €	unanimité
Tournay Sports	9 000 €	7 000 €	unanimité
Asso Jumelage La vraie Croix	600 €	600 €	unanimité
Pétanque club tournayais	500 €	500€	unanimité
Asso Jumelage Alhama	500 €	500 €	unanimité
Gym volontaire	200 €	200 €	unanimité
ACLCT	500 €	500 €	unanimité
Les Arrosiennes	200 €	200 €	abstention de Dominique ARNE
Ecole de Tournay	460 €	460 €	unanimité
CAUE	250 €	250 €	unanimité
Kaminéo	500 €	250 €	unanimité
PASSEM	300 €	200 €	unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE

e Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mais à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être sais le prépagation informatique "Télé recours Gtoyens"

acces sible par le si re acces sible par le de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

MAIRIE DE TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: 04/04/2024

Date d'affichage: 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-035

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Françis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2023 présenté, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M57,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

 D'adopter le projet de budget primitif 2024 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget 2024
Ch 011 Charges à caractère général	521 500,00
Ch 012 Charges de personnel et frais assimilés	850 500,00
Ch 014 Attténuations de produits	96 920,00
Ch 023 Virement à la section d'investissement	441 319,00
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7000,00
Ch 65 Autres charges de gestion courante	105 136,00
Ch 66 Charges financières	39 000,00
Ch 67 Charges exceptionnelles	500,00
Ch68 Dotations aux provisions	2 000,00
TOTAL	2 063 875,00
RECETTES	
Ch 002 Résultat d'exploitation reporté	338 947,00
Ch 013 Atténuations de charges	25 000,00
Ch 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	120 986,00
Ch 73 Impôts et taxes	210 360,00
Ch 731 Fiscalité locale	718 926,00
Ch 74 Dotations et participations	429 951,00
Ch 75 Autres produits de gestion courante	219 200,00
Ch 76 Produits financiers	ption en préfecture 5,00
065-216504472	-20240410-2024-035-DE Ismission : 16/04/2024 500,00 on préfecture : 16/04/2024
TOTAL	2 063 875,00

INVESTISSEMENT

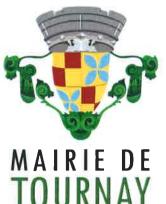
	RAR 2023	budget 2024	
DEPENSES			
Ch001 Déficit execution reporté		8 830,00	
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées		701 500,00	
Ch 20 Immobilisations incorporelles		2000,00	
Ch 204 Subventions d'équipement versées	10 191,00	159 000,00	
Ch 21 Immobilisations corporelles	2 460,00	225 540,00	
Ch 23 Immobilisations en cours	110 116,00	1 329 814,00	
TOTAL	122 767,00	2 426 684,00	
	2 54	9 451,00	
RECETTES			
Ch 001 - solde execution reporté		0,00	
Ch 021 - virement de la section de fonctionnement		441 319,00	
Ch 024 - Produits de cession		100 000,00	
Ch 10 - Dotations - fonds div		152 384,00	
Ch 13 - Subventions d'invest	173 750,00	1 472 998,00	
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées		202 000,00	
Ch 040		7 000,00	
TOTAL	173 750,00	2 375 701,00	
	2 54	2 549 451,00	

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas DATAS TAPIE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet octe,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mais à compter de sa notification, sa réception par le
représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif
peut être sais i par l'application informatique "Télérecours Otoyens"
accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation: 04/04/2024

Date d'affichage : 12/04/2024

DELIBERATION n° 2024-036

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril 2024 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

<u>Présents</u>: MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents:

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE Régis CINQ-FRAIS donne procuration à Pierre SEUBE Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE Laurent HAEST donne procuration Francis ARTIGUE Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Budget annexe assainissement 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif assainissement 2024 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M49,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

 D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2024 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

Exploitation	Budget 2024
DEPENSES	
Ch 011 Charges à caractère général	6 600,00
Ch 023 Virement à la section d'investissement	108 161,00
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 884,00
Ch 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00
Ch 66 Charges financières	4 400,00
TOTAL	173 045,00
RECETTES	
Ch 002 Résultat d'exploitation reporté	102 045,00
Ch 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	6 000,00
Ch 74 Subventions d'exploitation	
Ch 75 Autres produits de gestion courante	53 000,00
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
TOTAL	173 045,00

Accusé de réception en préfecture 065-216504472-20240410-2024-036-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Investissement	Budget 2024
DEPENSES	
001 - Déficit d'exécution reporté	52 211,00
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	18 300,00
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
Ch 21 Immobilisations corporelles	82 745,00
Ch 23 Immobilisations en cours	500 000,00
TOTAL	665 256,00
RECETTES	
Ch 001 - solde execution reporté	
Ch 021 - virement de la section d'exploitation	108 161,00
Ch 10 - Dotations - fonds div	72 211,00
Ch 13 - Subventions d'invest	432 000,00
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
Ch. 23 Immobilisations en cours	0,00
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 884,00
TOTAL	665 256,00

Fait et délibéré le 10/04/2024 Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 informe que la présente délibération peut faire l'abjet d'un recours

pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" occessible par le site internet www.telerecours.fr.